

	<p align="center">Examen au cas par cas réalisé par la personne publique responsable en application des articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme pour un plan local d'urbanisme</p> <p align="center">Demande d'avis conforme à l'autorité environnementale sur l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale</p> <hr/> <p align="center">Articles R. 104-33 à R. 104-37 du code de l'urbanisme</p>
---	--

En cas d'avis tacite, le formulaire sera publié sur le site Internet de l'autorité environnementale

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Votre attention est appelée sur le fait que les réponses apportées dans les cases de ce formulaire constituent des éléments particuliers sur lesquels votre analyse prendra appui, mais ils ne constituent pas l'analyse qui est à développer (rubrique 6)

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception :	Date de demande de pièces complémentaires :	N° d'enregistrement
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

1. Identification de la personne publique responsable
Dénomination
Commune de Combronde (63460)
SIRET/SIREN
21630116800011
Coordonnées (adresse, téléphone, courriel)
Adresse de la Mairie : 6 rue de l'Hôtel de Ville 63460 Combronde Tel : 04 73 97 10 25 Fax : 04 73 97 12 17 Email : combronde.urba@orange.fr
Nom, prénom et qualité de la personne physique habilitée à représenter la personne publique responsable
M. le Maire de Combronde Alain ESPAGNOL
Nom, prénom et qualité de la personne physique ressource (service technique, bureau d'étude, etc.)
Mairie de Combronde Mme Caroline DEJA

<p>commune-combronde@wanadoo.fr 6 rue de l'Hôtel de ville – 63 460 Combronde 04 73 97 10 25</p> <p>Campus Développement M. Mickaël SOUCHON urbanisme@campus63.fr 27 route du Cendre – 63 800 Courmon-d'Auvergne 04 73 45 19 44</p>
Coordonnées de la personne physique ressource (adresse, téléphone, courriel)
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
2. Identification du PLU
2.1 Type de document concerné (PLU, PLU(i))
PLU
2.2 Intitulé du document
Plan Local d'Urbanisme de la commune de Combronde
2.3 Le cas échéant, la date d'approbation et l'adresse du site Internet qui permet de prendre connaissance du document
28 octobre 2015 - https://www.geoportail-urbanisme.gouv.fr/
2.4 Territoire (commune(s) ou EPCI) couvert par le PLU
Commune de Combronde
2.5 Secteurs du territoire concernés par la procédure de révision, de modification ou de mise en compatibilité du PLU (matérialiser la localisation sur un document graphique)
Cf. Note de Présentation jointe

3. Contexte de la planification
3.1 Documents de rang supérieur et documents applicables
Le territoire est-il couvert par un document de planification régionale (SAR, SDRIF, PADDUC, SRADDET) ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du document et date d'approbation :
SRADDET Auvergne-Rhône-Alpes – 10 avril 2020
Le territoire est-il couvert par un SCoT ?
<input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, nom du SCoT et date d'approbation :
SCOT du Pays des Combrailles – 10 septembre 2010
Le territoire est-il couvert par d'autres types de documents exprimant une politique sectorielle (schéma d'aménagement et de gestion des eaux, plan de gestion des risques d'inondation, charte de parc naturel, PCAET, etc.) ?
SAGE Allier Aval SDAGE Loire Bretagne

3.2 Précédentes évaluations environnementales du PLU
Le PLU a fait l'objet d'une évaluation environnementale lors de son élaboration <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'avis de l'AE sur l'évaluation environnementale 15 janvier 2015
Si non, préciser, le cas échéant, la date de la décision issue de l'examen au cas par cas concluant à l'absence de nécessité de réaliser une évaluation environnementale Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Si cette évaluation environnementale a été réalisée, a-t-elle été actualisée ? <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la date de l'actualisation Actualisée lors de la procédure de Déclaration de Projet n°1 emportant mise en compatibilité du PLU, approuvée le 10 Juillet 2019 Actualisée lors de la procédure de Modification n°3 approuvée le 18 octobre 2023.
Comment l'avis de l'autorité environnementale relatif à cette évaluation environnementale ou son actualisation a été pris en compte ? Expliquer les conséquences sur la procédure actuelle Actualisation de l'évaluation environnementale dans le cadre de la Déclaration de Projet n°1 pour l'extension d'une carrière - Pas de conséquence sur la procédure actuelle Actualisation de l'évaluation environnementale dans le cadre de la Modification n°3 pour la création de trois secteurs destinés à l'habitat des gens du voyage et pour des modifications règlementaires diverses - Pas de conséquence sur la procédure actuelle
Depuis l'évaluation environnementale initiale, ou sa dernière actualisation, le PLU a fait l'objet d'une procédure d'évolution qui n'a pas fait l'objet d'évaluation environnementale <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser sa date d'approbation et son objet Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4. Type de procédure engagée et objectifs de la procédure donnant lieu à la saisine
4.1 Type de procédure (révision, modification, mise en compatibilité) et fondement juridique Modification simplifiée n°1 du PLU engagée par arrêté municipal du 10 avril 2025
4.2 Caractéristiques générales du territoire couvert par le PLU
4.2.1 Population concernée par le document, d'après le dernier recensement de la population (données INSEE) 2142 habitants

4.2.2 Caractéristiques spatiales

Zonages du PLU	Surfaces des zones du PLU en vigueur à l'issue de la Modification n°3 (en ha)	Surfaces des zones du PLU à l'issue de la Modification simplifiée n°1 (en ha)	Différence (en ha)
Ua	30,9	30,9	
Ud	31,2	31,2	
Uep	6,9	6,9	
Uh / Uh*	88,5	88,5	
Ui / Uis	43,4	43,4	
Uj	6,6	6,6	
TOTAL Zones Urbaines	207,5	207,5	0
AUep	3,4	3,4	
1Auh	5,8	5,8	
2AUh	2,6	2,6	
1AUi	54,2	54,2	
2AUi	23,3	23,3	
3AUi	14,1	14,1	
TOTAL Zones A Urbaniser	103,4	103,4	0
A	784,7	784,7	
Ac	47,2	47,2	
Ah	1,9	1,9	
TOTAL Zones Agricoles	833,8	833,8	0
N	627,5	627,5	
Np	11,8	11,8	
Nca	14,7	14,7	
Nh	0,8	0,8	
Ngv	1,26	1,26	
TOTAL Zones Naturelles et Forestières	656,1	656,1	0
TOTAL	1 800,8	1 800,8	

4.2.3 Rappel des objectifs chiffrés de modération de la consommation de l'espace et de lutte contre l'étalement urbain fixés par le projet d'aménagement et de développement durables (PADD).

Pas d'objectif chiffrés dans le PADD à la date d'approbation du PLU

4.3 Caractéristiques de la procédure

4.3.1 Contenu et objectifs de la procédure

- Préciser les règles encadrant l'implantation des installations photovoltaïques au sol dans la zone U du Parc de l'Aize. La production d'électricité par ces installations sera limitée aux dispositifs d'auto-consommation pour les entreprises installées ;
- Réduction d'un emplacement réservé

4.3.2 La procédure a pour objet d'ouvrir une ou des zones à l'urbanisation ou de pouvoir autoriser des constructions

- Oui
 Non

Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Les incidences sur l'environnement de cette ouverture à l'urbanisation, ainsi que les incidences au regard des objectifs de conservation d'un site Natura 2000 ou, pour les territoires ultra-marins, au regard des objectifs de conservation des espaces nécessaires aux fonctionnalités écologiques ont-elles été analysées dans l'évaluation environnementale initiale ou dans sa version actualisée ?
<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les pages de l'évaluation environnementale initiale ou de son actualisation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.3 La procédure a pour objet ou pour effet d'augmenter la densité de certains secteurs
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.3.4 La procédure a pour objet :
- de créer un espace boisé classé
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace boisé classé
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et la superficie
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de classer de nouveaux espaces agricoles, naturels ou forestiers
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de déclasser un espace agricole, naturel ou forestier
<input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser la localisation et les superficies
- de créer de nouvelles protections environnementales

<input type="checkbox"/> Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- de supprimer une protection édictée en raison des risques de nuisance, qualité des sites, paysages, milieux naturels
<input type="checkbox"/> Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les protections et leurs superficies
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
4.4 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une déclaration de projet
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :
<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Non concerné
4.5 Mise en compatibilité du PLU dans le cadre d'une procédure intégrée (L. 300-6-1)
- Description de l'opération ou du projet nécessitant la mise en compatibilité et indications des éléments devant être mis en compatibilité avec le projet
- Le projet concerné par la mise en compatibilité est soumis à évaluation environnementale :
<input type="checkbox"/> Oui
<input type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance de la décision issue de l'examen au cas par cas ou de l'étude d'impact du projet concerné par la mise en compatibilité
Non concerné
4.6 Mise en compatibilité du PLU avec un document supérieur
- Document(s) avec le(s)quel(s) le PLU est mis en compatibilité : parmi les documents listés à la rubrique 3.1 , intitulé du document, date d'approbation et l'adresse du site internet qui permet de prendre connaissance du document
Non concerné
- Motif pour lequel le PLU est mis en compatibilité
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

4.7 La procédure a des effets au-delà des frontières nationales
<input type="checkbox"/> Oui
<input checked="" type="checkbox"/> Non
Si oui, préciser les effets
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5. Sensibilité environnementale du territoire concerné par la procédure			
5.1 Le plan local d'urbanisme est concerné par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
Les dispositions de la loi montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La Commune de Combronde est partiellement soumise aux dispositions de la loi Montagne (parties Nord et Ouest de la commune).</p> <p>Les zones U du Parc de l'Aize faisant l'objet de la modification réglementaire (encadrement des installations photovoltaïques au sol) sont situées dans le secteur soumis à la loi Montagne.</p> <p>La modification consistant à la réduction de l'emplacement réservé n'est pas comprise dans le secteur soumis à la loi Montagne.</p>
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>La commune de Combronde est concernée par un site Natura 2000 : le Site d'Intérêt Communautaire FR 830 1036 « Vallées et coteaux thermophiles au Nord de Clermont-Ferrand ».</p> <p>Ce site Natura 2000 a été désigné principalement pour des habitats naturels relictuels (pelouses sèches et forêts alluviales). Les enjeux majeurs du site concernent principalement la conservation des pelouses sèches et des forêts alluviales.</p> <p>Le site est réparti sur 12 entités distinctes dont 4 sont situées sur le territoire de la commune de Combronde : Puy de Barbet (2 entités) et Puy de Loule (2 entités) représentant 5% du site (11 hectares). Ces entités sont classées en zone Np au PLU de Combronde et ne sont pas concernées par le projet de modification simplifiée n°1 du PLU.</p>
Un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, des articles L. 332-1	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

et L. 332-16 du code de l'environnement																							
Un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Liste des Installations Classées pour la Protection de l'Environnement recensées sur la commune de Combronde</p> <table border="1"> <thead> <tr> <th>Nom établissement</th> <th>Code postal</th> <th>Commune</th> <th>Régime Seveso</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>ANDRE VOLAILLES</td> <td>63460</td> <td>COMBRONDE</td> <td>Régime inconnu</td> </tr> <tr> <td>ANDRE VOLAILLES ABATTOIR</td> <td>63460</td> <td>COMBRONDE</td> <td>Non-Seveso</td> </tr> <tr> <td>POZZOLANES LEGERES (centrale enrobage)</td> <td>63460</td> <td>COMBRONDE</td> <td>Non-Seveso</td> </tr> <tr> <td>POZZOLANES LEGERES (Combronde-carrière)</td> <td>63460</td> <td>COMBRONDE</td> <td>Non-Seveso</td> </tr> </tbody> </table> <p>Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU ne concerne pas ces périmètres</p>	Nom établissement	Code postal	Commune	Régime Seveso	ANDRE VOLAILLES	63460	COMBRONDE	Régime inconnu	ANDRE VOLAILLES ABATTOIR	63460	COMBRONDE	Non-Seveso	POZZOLANES LEGERES (centrale enrobage)	63460	COMBRONDE	Non-Seveso	POZZOLANES LEGERES (Combronde-carrière)	63460	COMBRONDE	Non-Seveso
Nom établissement	Code postal	Commune	Régime Seveso																				
ANDRE VOLAILLES	63460	COMBRONDE	Régime inconnu																				
ANDRE VOLAILLES ABATTOIR	63460	COMBRONDE	Non-Seveso																				
POZZOLANES LEGERES (centrale enrobage)	63460	COMBRONDE	Non-Seveso																				
POZZOLANES LEGERES (Combronde-carrière)	63460	COMBRONDE	Non-Seveso																				
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.																				
Des abords des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Sur le territoire communal, deux éléments sont classés, deux éléments sont inscrits et deux éléments sont inventoriés :</p> <ul style="list-style-type: none"> - La croix de Bonnefond (place du tonneau) a été classée le 13 mars 1961. Située juste à côté de la fontaine du tonneau, elle date du XV°-XVI° siècle ; - Le château de Capponi (XVII°) est en partie classé, en partie inscrit. Les balcons, les rampes d'escalier en fer forgé, les pièces du premier étage avec leurs décors sont classés depuis le 30 mai 1984. Les façades et toitures sont inscrites depuis le 30 mai 1984 également. - L'église Saint-Genès-le-Comte est inscrite en totalité depuis le 7 novembre 2000. Cet 																				

	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>édifice a été modifié, restauré et agrandi de 1836 à 1856.</p> <p>- Les immeubles 13 et 15 de la Grande rue façade à pignon, tour attenante et portail lui faisant suite, inscription au titre des monuments historiques le 23 février 1965.</p> <p>- Le prieuré Grandmontain de Chavanon, église avec emprise au sol des anciens bâtiments conventuels, inscription au titre des monuments historiques le 07 février 1994. Cet ensemble est aujourd'hui en ruine et incorporé dans une ferme.</p> <p>Le projet de modification simplifiée n°1 du PLU ne concerne pas ces périmètres</p>
Une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'existe pas d'inventaire précis et exhaustif des zones humides sur le territoire communal.</p> <p>Les emprises concernées par le projet de modification simplifiée n°1 du PLU sont éloignées des zones potentiellement humides</p>
Une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Selon la cartographie de la Trame verte et bleue du SRCE sur le territoire de Combronde :</p> <p>La commune est concernée par un « <i>corridor thermophile en pas japonais à préserver ou à remettre en bon état</i> » par des « <i>réservoirs de biodiversité</i> » comme le bois de Combronde ou encore la Butte Barbet, « et par les ruisseaux qui constituent la « <i>trame bleue</i> ».</p>
Une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>5 ZNIEFF de type I sur le territoire de Combronde :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Vallée de la Morge (00006219C) - Environs de Saint-Myon et Beauregard (830020574) - Puy de Loule (830020528) - Butte Barbet (830020595) - Bois de Roucheyroux (00006207C)
Un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
Un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.</p>
Un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Les ripisylves des cours d'eau de la commune sont préservées au travers de leur situation dans une zone naturelle du PLU ou d'un classement en espace boisé classé</p>

prévue à l'article L. 141-1 du code forestier			lorsqu'elles sont situées dans une zone agricole.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
5.2 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine sont concernés par :			
	Oui	Non	Si oui, précisez
			La Commune de Combronde est partiellement soumise aux dispositions de la loi Montagne (parties Nord et Ouest de la commune).
Les dispositions de la loi montagne	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les zones U du Parc de l'Aize faisant l'objet de la modification réglementaire (encadrement des installations photovoltaïques au sol) sont situées dans le secteur soumis à la loi Montagne. La modification consistant à la réduction de l'emplacement réservé n'est pas comprise dans le secteur soumis à la loi Montagne.
Les dispositions de la loi littoral	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques technologiques prévu à l'article L. 515-15 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques naturels prévisibles prévu à l'article L. 562-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes relatives aux installations classées pour la protection de l'environnement instituées en application de l'article L. 515-8 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un périmètre des servitudes sur des terrains pollués, sur l'emprise des sites de stockage de déchets, sur l'emprise d'anciennes carrières ou dans le voisinage d'un site de stockage géologique de dioxyde de carbone instituées en application de l'article L. 515-12 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Un plan de prévention des risques miniers prévus à l'article L. 174-5 du code minier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
------------------	--------------------------	-------------------------------------	--

5.3 Le ou les secteurs qui font l'objet de la procédure donnant lieu à la saisine se situent dans ou à proximité :

	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site désigné Natura 2000 en application de l'article L. 414-1 du code de l'environnement (ZICO, ZPS, ZSC)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un cœur de parc national délimité en application de l'article L. 331-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une réserve naturelle ou un périmètre de protection autour d'une réserve institués en application, respectivement, de l'article L. 332-1 et des articles L. 332-16 à L. 332-18 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un site inscrit ou classé en application des articles L. 341-1 et L. 341-2 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un site patrimonial remarquable créé en application des articles L. 631-1 et L. 632-2 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un abord des monuments historiques prévus aux articles L. 621-30 et L. 621-31 du code du patrimoine	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une zone humide prévue à l'article L. 211-1 du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une trame verte et bleue prévue à l'article L. 371-1 du code de l'environnement (préciser réservoir de biodiversité et/ou corridor écologique)	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'une ZNIEFF (préciser type I ou II) prévue à l'article L. 411-1 A du code de l'environnement	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace naturel sensible prévu à l'article L. 113-8 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

D'un espace concerné par : - un arrêté de protection de biotope prévu à l'article R. 411-15 du code de l'environnement ; - un arrêté le listant comme un site d'intérêt géologique prévu à l'article R. 411-17-1 du même code ; - un arrêté le listant comme une zone prioritaire pour la biodiversité prévue à l'article R. 411-17-3 du même code	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un espace boisé classé prévu à l'article L. 113-1 du code de l'urbanisme, une forêt de protection prévue à l'article L. 141-1 du code forestier	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-19 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
D'un secteur délimité par le plan local d'urbanisme en application de l'article L. 151-23 du code de l'urbanisme	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.
Autre protection	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

5.4 Des constructions à usage d'habitation ou des établissements recevant du public sont-ils prévus dans des zones de nuisances (nuisances sonores, qualité de l'air, pollution des sols, etc.) ?

- Oui
 Non

Si oui, précisez :

Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.

6. Auto-évaluation

L'auto-évaluation doit **identifier** les effets potentiels de la procédure qui fait l'objet du présent formulaire compte-tenu de sa nature, de sa localisation – c'est-à-dire en prenant en compte la sensibilité du territoire concerné - et **expliquer** pourquoi la procédure concernée n'est pas susceptible d'avoir des incidences notables sur l'environnement.

Se reporter à la rubrique 6 de la notice explicative pour le détail de la démarche permettant l'auto-évaluation. Fournir une note détaillée en annexe (cf. point 8).

7. Autres procédures consultatives	
7.1 Date prévisionnelle de transmission du projet aux personnes publiques associées	
août 2025	
7.2 Autres consultations envisagées (consultations obligatoires et facultatives)	
La procédure de modification simplifiée n°1 du PLU a été réalisée en concertation avec les services de la Communauté de communes Combrailles Sioule et Morge compétente en matière d'aménagement des zones d'activités	
7.3 Procédure de participation du public envisagée	
- enquête publique <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
- participation du public par voie électronique <input checked="" type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non	
- enquête publique unique organisée avec une ou plusieurs autres procédures <input type="checkbox"/> Oui <input checked="" type="checkbox"/> Non	
Si oui, préciser lesquelles	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	
- autre, préciser les modalités	
Cliquez ou appuyez ici pour entrer du texte.	

8. Annexes		
8.1 Annexes obligatoires		
1	Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.5).	<input checked="" type="checkbox"/>
3	L'auto-évaluation (rubrique 6)	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site <i>Internet</i>	<input checked="" type="checkbox"/>
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant		
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent		
Arrêté municipal de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU		

9. Engagement et signature			
Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus			
(personne publique responsable)			
Fait à	COMBRONDE	le,	12 septembre 2025
Nom	ESPAGNOL	Prénom	Alain
Qualité	Maire de Combronde		
Signature			
			

8. Annexes	
8.1 Annexes obligatoires	
<input checked="" type="checkbox"/>	1. Dossier de révision, modification ou mise en compatibilité du PLU (comprenant notamment, le cas échéant, l'exposé des motifs des changements apportés)
<input checked="" type="checkbox"/>	2. Documents graphiques matérialisant la localisation des secteurs du territoire concernés par la procédure soumise à l'avis de l'autorité environnementale et comportant des zooms qui permettent de localiser et identifier les secteurs avant et après mise en œuvre des opérations (rubrique 2.6)
<input checked="" type="checkbox"/>	3. L'auto-évaluation (rubrique 6)
<input checked="" type="checkbox"/>	4. Version dématérialisée du document mentionné dans les rubriques 2.3, 4.3.2, 4.4, 4.5 et 4.6 lorsqu'il n'est pas consultable sur un site Internet
8.2 Autres annexes volontairement transmises par le déposant	
Veuillez préciser les annexes jointes au présent formulaire, ainsi que les rubriques auxquelles elles se rattachent	
Arrêté municipal de prescription de la modification simplifiée n°1 du PLU	